AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ULP -2-6-67 645010

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Abonnement annuel: 25 F.

Bulletin N° 81 de Juin 1967

1er Juin 1967

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (zones contaminées) - Renouveler dès réception les traitements effectués
- avant le 26 mai à l'est d'une ligne Montrevel-Lagnieu (01) - La Tour du Pin - St Marcellin (38) - Saillans (26)
- avant le 23 mai à l'ouest de cette ligne.

Les traitements effectués après ces dates seront renouvelés de toutes façons avant le 9 juin.

VERS DE LA GRAPPE - Dans les zones moyennes et élevées de la Hte Savoie, ainsi que sur les 100 mètres d'altitude les plus élevés dans les autres vignobles, étendre le traitement contre la 1ère génération aux dates suivantes:
- produits à caractère préventif: entre le 5 et le 7 juin
- produits à caractère curatif: entre le 10 et le 12 juin

INFORMATIONS

OIDIUM - Sur cépages sensibles, maintenir la protection et la renouveler éventuellement dès apparition des premiers symptômes.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - La couverture fongicide devra être parfaite à la date du 5 juin, à partir de laquelle l'apparition de nouvelles taches est attendue.

CARPOCAPSE - Le 1er traitement devra être étendu ou renouvelé entre le 7 et le 10 juin dans les régions suivantes
AIN: régions 40, 41, 46, 52 et 119
ARDECHE: 141, 142, 144, 151 et 152
DROME: 122, 123, 124, 131, 132, 133, 134 et 135
ISERE: 102, 107, 110 et 119
LOIRE: néant - RHONE: 21
SAVOIE: 81, 85 et 87 - HTE SAVOIE: néant

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (pépinières et jeunes arbres)
Effectuer un nouveau traitement de 12 à 14 jours après le précédent.

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE - Les conseils du bulletin précédent restent valables sur les variétés et dans les régions tardives.

.../

P13

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Un premier traitement devra être appliqué dans les 5 jours après la prochaine pluie importante en plaine dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

INFORMATIONS

Surveiller l'apparition ou l'extension des larves du Doryphore.

INFORMATIONS MARAICHERES

LE DESHERBAGE CHIMIQUE DES :

CAROTTES - PERSIL et autres légumes de la famille des ombellifères: les herbicides cités ci-dessous peuvent être utilisés

Linuron: 0,750 kg de m.a./ha peut être utilisé en pré ou en post-émergence, il est doué d'une longue rémanence.

Prométryne: 1,500 kg de m.a./ha peut être également utilisé en pré ou en post-émergence et se révèle également très rémanente.

Chloroxuron: 1,500kg de m.a./ha doit être utilisé en pré-émergence 2 à 12 jours après le semis

Linuron + Monolinuron: cette formulation mixte s'emploie à la dose de 1,500 kg/ha en post-émergence lorsque les adventices ont 2 à 3 feuilles.

Solan: 4kg de m.a./ha doit être employé en post-émergence lorsque les adventices ont de 2 à 4 feuilles.

Cycluron + B.I.P.C. doit être utilisé le jour ou le lendemain du semis à raison de 5 litres de produits à l'ha.

Huile de pétrole: s'utilise à l'état pur à la dose de 300 à 600 litres/ha en post-émergence lorsque les carottes sont au stade 2 feuilles.

Monalide: s'utilise quelques jours après la levée des carottes, sur la base de 4kg de m.a./ha.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agric.
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX